

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 13  
Nbre de suffrages exprimés : 13

Votes :  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier à 09h30**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence.**

**Date de convocation : 05 janvier 2021**

**Etaient Présents en visioconférence : Mme GOT, Mme DE ROFFIGNAC, M. FERCHAUD, Mme GUILLEN, M. RENARD, Mme MONSEIGNE, Mme DERVILLE, M. CORSAN, M. ESCOTS, M. COTIER, M. LABRIEUX, M. PENAUD, M. FEDIEU,**

**Etaient aussi présents : Mme PREVOST, Mme LIBAUD**

**Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE**

**Délibération N°2021-01-09: PAPI Estuaire - Lancement de l'étude sur l'actualisation de la connaissance des zones d'expansion de crues sur l'Estuaire de la Gironde et de leur caractérisation multifonctionnelle**

*Vu le CGCT ;*

*Vu le PAPI de l'Estuaire de la Gironde et sa fiche action 1.6 ;*

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. De lancer un marché à procédure adaptée pour un montant maximum de 100 000 euros TTC ;

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention auprès des Services de l'état correspondant à 50 % du coût total payé par le SMIDDEST ;

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention complémentaire auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région pour un montant correspondant à 30% maximum du coût total payé par le SMIDDEST ;

Article 4. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent au marché ;

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Bordeaux, le 22 janvier 2021

**La Présidente**



**Pascale GOT**